

Groupe Populaire d'Entraide de Lavaltrie Inc.
160, St-Antoine Nord, Lavaltrie (Québec) J5T 2G1
(450) 586-3536 / (450) 586-4744

Le Groupe Populaire d'Entraide de Lavaltrie est un organisme sans but lucratif s'adressant aux gens à faible revenu de Lavaltrie et des environs. Sa mission consiste à :

- Éduquer le public de Lavaltrie et des environs en ce qui concerne les réalités vécues par les personnes à faible revenu en offrant des ateliers et des séminaires;
- Contribuer à l'avancement de l'éducation des personnes à faible revenu de Lavaltrie et des environs en présentant des ateliers, des séminaires et divers programmes d'apprentissage favorisant le développement des compétences et des habiletés leur permettant notamment de se réinsérer sur le marché du travail;
- Briser l'isolement et renforcer les compétences des personnes à faible revenu de Lavaltrie et des environs en offrant des services d'accueil, de soutien, de formation, d'échange, d'orientation et des ateliers thématiques;
- Soulager la pauvreté des personnes à faible revenu de Lavaltrie et des environs en leur offrant un programme de cuisine collective, un comptoir vestimentaire et autres commodités de base;

Les valeurs du GPEL sont: Confidentialité, Autonomie, Responsabilisation, Entraide, Respect, Courtoisie, Ouverture sur l'Autre, Solidarité.

INSCRIPTION COMME MEMBRE 2024

Numéro de carte de membre : _____

Ayant pris connaissance de la mission et du code de conduite du GPEL, je
_____ désire devenir membre dans la catégorie suivante:

- ✧ Membre régulier
- ✧ Membre bénévole
- ✧ Membre employé
- ✧ Membre honoraire

Date:
Adresse:

Date de naissance:
Code Postal:

Courriel:

Téléphone:

Signature

Politique d'adhésion et financement adopté au conseil d'administration du 20 décembre 2023

Articles 2.01: CATÉGORIES DE MEMBRE

1) Membre régulier:

Est membre régulier toute personne de 18 ans ou plus qui adhère à ses objectifs, qui respecte les politiques et les règlements en place, qui remplit le formulaire annuel d'inscription, qui paie sa cotisation annuelle et qui a été accepté par le Conseil D'Administration

2) Membre bénévole:

Est membre bénévole toute personne de 18 ans ou plus qui soutient l'OCA dans son évolution et la poursuite de ses objectifs en offrant de son temps gratuitement, qui respecte les politiques et les règlements en place, qui remplit le formulaire annuel d'inscription, qui paie sa cotisation annuelle et qui a été accepté par le Conseil D'Administration

3) Membre employé

Est membre employé toute personne de 18 ans ou plus qui est un employé sous contrat de travail au sein de l'OCA, qui a rempli le formulaire d'inscription, qui paie sa cotisation annuelle et qui a été accepté par le Conseil D'Administration

4) Membre Honoraire

Est membre honoraire, toute personne de 18 ans et plus qui apporte une contribution significative au sein de l'OCA et qui est désigné ainsi, par résolution, par le conseil d'administration

Je m'engage à respecter les différentes politiques et règlements de l'organisme. Je peux les consulter à tout moment dans l'organisme accompagné par un membre du Conseil d'Administration

Je reconnais que ma candidature demeure conditionnelle à l'approbation du conseil d'administration.

Signature

Article 2.07: Suspension et radiation des membres

Le conseil d'administration peut, par résolution, suspendre pour une période qu'il détermine ou encore radier définitivement tout membre qui

- ne paie plus sa cotisation à laquelle il est tenu
- perd l'une ou l'autre des qualités requises pour détenir le statut de membre;
- ne respecte pas la mission, les règlements et politiques internes
- ne respecte pas les décisions prises par le conseil d'administration
- commet un acte ou des activités jugées nuisibles ou préjudiciables aux buts poursuivis par l'OCA. Constitue notamment une conduite préjudiciable le fait :
 - de se présenter à l'OCA dans un état ou avec un comportement qui va à l'encontre des valeurs et des politiques de l'OCA;
 - de critiquer, de harceler, de provoquer de façon intempestive et répétée l'OCA, son personnel bénévole ou employé;
 - de porter des accusations fausses et mensongères à l'endroit de l'OCA, de son personnel bénévole ou employé;

En d'autres termes, D'agir de manière dangereuse, dommageable, agressive ou néfaste pour l'OCA, son personnel bénévole ou employé.

Engagement de Loyauté et de confidentialité

Nom: _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code postal : _____ Téléphone : _____

Occupation : bénévole employé (e) stagiaire administrateur

membre

Le personnel, les bénévoles et les administrateurs du Groupe populaire d'entraide de Lavaltrie (GPEL) se doivent d'être discrets par rapport aux informations confidentielles provenant des personnes desservies. Ils respectent le secret professionnel et la confidentialité des informations concernant la personne, ses parents et ses proches.

Cependant, le personnel, les bénévoles et les administrateurs peuvent échanger à l'interne des informations qu'ils jugeront pertinentes au support d'une personne dans l'obtention d'un service ou lors de sa participation à une activité. Ils s'engagent à transmettre les informations de façon respectueuse, sans commenter, critiquer ou juger ces dernières, et dans des moments et lieux propices à ces échanges. De même, ils le feront avec la permission de la personne concernée sauf si la situation rend la chose impossible ou si cela fait partie d'une entente tacite, préalablement établie.

Je soussigné (e) _____, m'engage par la présente, à observer le secret absolu concernant les renseignements relatifs au GPEL. Je m'engage à traiter, avec la même discrétion, toute information de nature confidentielle ou privée qui pourrait être portée à mon attention dans le cadre de mon implication en tant qu'employé (e), bénévole, stagiaire ou administrateur au sein de l'organisme.

Je ne divulguerai, sous aucun prétexte et à quiconque, les renseignements qui m'auront été confiés lors des rencontres du conseil d'administration du Groupe Populaire d'Entraide de Lavaltrie, (ex : tout renseignement concernant les membres, le personnel, les projets à venir, les évaluations, etc.). Bref, tout renseignement qui pourrait porter préjudice à quelqu'un ou à l'organisme.

Je m'engage formellement à toujours agir avec honnêteté et loyauté dans l'intérêt du GPEL, à respecter les règlements généraux et à ne jamais utiliser à son profit ou au profit d'un tiers, l'information confidentielle qu'il obtient en raison de ses fonctions.

Lu et signé à Lavaltrie le : _____

Signature

Témoin

Signature du témoin